

Rôle de la séance publique du 02/04/2026 à 15h00

Président : Monsieur GASPON

Greffière : Madame HAUBOIS

01) N° 2600496 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur M. J Lalmarjan

Me KATI

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Lalmarjan J tendant à ce que le juge des référés suspende l'exécution de la décision acquise le 29 février 2024 par laquelle la CRRV a implicitement rejeté son recours contre les décisions prises par l'autorité consulaire française à Téhéran le 14 novembre 2023 refusant de délivrer un visa long séjour aux jeunes Ziaullah et Israr J au titre de la réunification familiale.